



Janvier-Février-Mars 2021



Le Mag Aiguillonnais

Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune !

N'hésitez pas à venir en mairie afin de vous faire connaître, nous indiquer votre nouvelle adresse, et éventuellement vous inscrire sur les listes électorales !

- Vous pouvez également inscrire vos enfants à l'école Saint Joseph
 - o en appelant le 02 51 22 88 01
 - o ou bien par mail : ecst-joseph@wanadoo.fr
- Adresse de l'école :
Ecole St Joseph
14 rue du Château
85220 L'Aiguillon sur Vie

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Il est possible de s'inscrire tout l'année ! Toutefois, pour voter lors d'une année électorale, il faut s'inscrire sur les listes électorales au plus tard le **6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} scrutin.**

Cette année auront lieu les élections régionales et départementales.

Nous vous tiendrons informés par le biais de la Gazette Aiguillonnaise.

Les dates officielles des élections seront les dimanches 13 et 20 juin sous réserve de la situation sanitaire.

Infos VACCINS :

Pour prendre rendez-vous au centre de vaccination de CHALLANS

1. Aller sur le site Doctolib.fr, en priorité
2. Ou bien, appeler le 02.51.60.01.30 (du lundi au vendredi de 13h à 17h et le samedi de 9h à 13h)
3. Les personnes âgées isolées, en perte d'autonomie, qui n'arrivent pas à utiliser internet peuvent se rapprocher du Centre Communal d'Action Sociale de leur mairie d'habitation.

Merci de ne pas vous rendre directement au centre de vaccination pour avoir des informations ou pour prendre un rendez-vous, afin d'éviter les attroupements et le croisement de populations.



Elections Municipales des Enfants

Une nouvelle élection aura lieu le 02 avril 2021 pour élire un nouveau conseil municipal des Enfants : occasion pour eux de découvrir la vie de citoyen.

Le Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.) : ce sont des personnes soumises au secret professionnel qui vous accueillent pour :

- **Une écoute et une orientation**

Les vendredis matin de 9H à 12H une permanence est ouverte. Vous avez aussi la possibilité d'être reçu toute la semaine sur rendez-vous.

- 20 personnes ont fait une démarche de demande d'aides
- 5 ménages ont sollicité l'aide alimentaire

- **Une réponse aux besoins des personnes fragiles et isolées**

En réponse à notre document demandant aux personnes fragiles et isolées de se faire connaître, 37 personnes nous ont sollicités.

Si vous ne vous êtes pas encore fait connaître, n'hésitez pas à appeler la Mairie.

- **Une aide pour des démarches administratives dématérialisées**

Pour tous documents et/ou démarches à réaliser par internet, une permanence est ouverte les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois de 9h à 12h

- **Un soutien à l'EHPAD**

Nous sommes en contact régulier avec le personnel de l'Ehpad, à l'écoute des besoins dans l'intérêt des résidents.

- **Nous représentons la commune au Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)**

Une présence régulière aux réunions pour une vision intercommunale de l'action sociale.

Une participation active à l'approvisionnement alimentaire des communes du canton par le biais de la Banque alimentaire.

Pour toutes demandes contacter le
CCAS
au 02 51 22 80 52

NOS PROJETS :

- **L'analyse des besoins sociaux.**
- **Une animation**

A noter sur vos agendas : **Le Dimanche 18 Juillet le CCAS organisera la Fête du village** dans les rues de l'Aiguillon. L'organisation prend forme, elle sera simple et aura pour objectifs de se retrouver autour des valeurs de l'Aiguillon : le besoin de liens sociaux (le nombre important d'associations en témoigne), le goût pour la fête (jeunes et moins jeunes sont heureux de pouvoir partager des moments communs) et la musique.

Nous aimerions faire plus, mais le contexte ne facilite pas les démarches de regroupement.

Nous adaptons notre voilure en espérant que des vents nouveaux nous permettent d'être bientôt toutes voiles dehors.

Le Conseil d'administration du CCAS

L'Îlot Rogatien Mornet

Depuis 2012, le centre bourg a vu son paysage se transformer et s'animer par la construction de nouveaux bâtiments.

Ces bâtiments, accessibles à la location, sont terminés pour la plupart et s'organisent autour de deux nouvelles voies :

- la rue du Sabotier
- la venelle des Commerces

Et de deux commerces :

- la boulangerie
- la fleuriste

Plusieurs places de parking « arrêt minute » sont désormais à la disposition de la clientèle.



Projets d'aménagement de nouveaux lotissements sur L'Aiguillon sur Vie

La commune de L'Aiguillon sur Vie est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2014. Ce document a délimité les zones ouvertes à l'urbanisation.

Ces dernières années, plusieurs demandes de permis d'aménager ont été déposées, principalement au Nord-Est et au Nord-Ouest de la commune. La carte jointe permet de localiser ces différents projets qui sont :

Les Rochelles : le permis d'aménager, signé le 18 septembre 2020, prévoit 30 parcelles ou logements locatifs.

Les Phacélies : le dossier, qui sera déposé prochainement, prévoit 52 parcelles ou logements locatifs.

Le Moulin Neuf : le permis d'aménager, signé le 13 janvier 2017, prévoit 16 parcelles ou logements locatifs. La fin de chantier est prévue en 2021.

Le Hameau Marguerite : le dossier, en cours d'instruction, prévoit 22 parcelles ou logements locatifs.

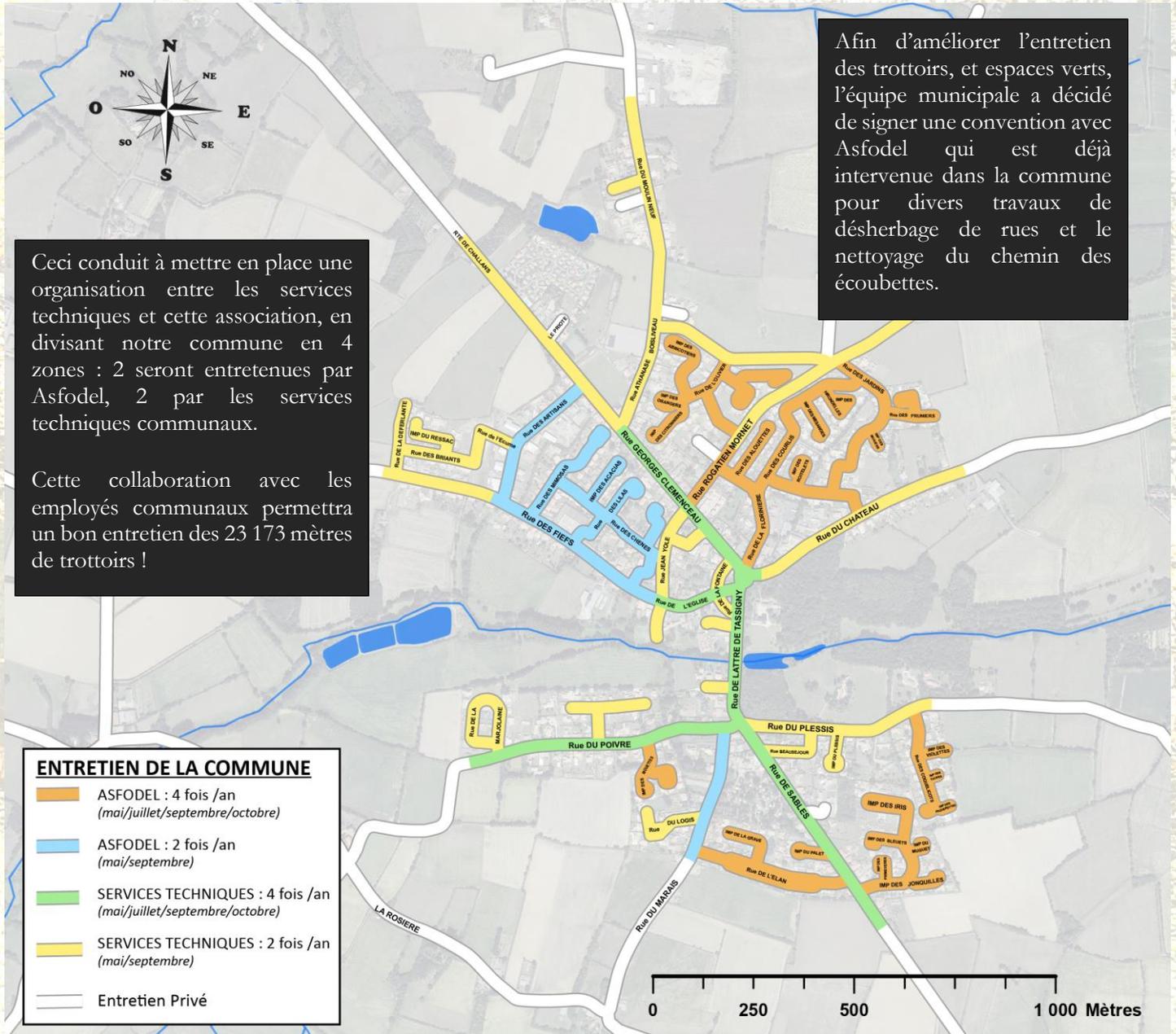
L'Orée de l'Océan 2 : le permis d'aménager, signé le 9 juillet 2019, prévoit 15 parcelles. La fin de chantier est prévue en 2021.

Entre Terre et Mer : le permis d'aménager, signé le 5 juin 2019, prévoit 17 parcelles ou logements locatifs. La construction des maisons a débuté.

Entre Mer et Marais : le dossier, en cours d'instruction, prévoit 50 parcelles ou logements locatifs.



VOIRIE - CADRE DE VIE



Ci-dessous quelques éléments sur l'effacement des réseaux de l'impasse du Palet :

- les travaux ont été réalisés dans le cadre du programme d'effacement des réseaux en lien avec le SYDEV.
- les réseaux électriques, éclairage public et télécommunication ont été enterrés.
- deux anciennes lanternes, une à l'entrée une au fond de l'impasse ont été déposées.
- quatre nouveaux candélabres ont été posés, trois dans l'impasse et un à l'intersection sur la route des sables.
- les travaux d'effacement des réseaux se sont déroulés entre fin août 2020 et fin janvier 2021
- Les réseaux électriques, éclairage public et télécommunication ont été enterrés

VOIRIE - CADRE DE VIE

Accès à la déchèterie

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la carte magnétique est obligatoire pour accéder à la déchèterie. La carte, gratuite, est à retirer à la communauté de communes du Pays St Gilles.

Voir :

<https://www.payssaintgilles.fr/carte-dacces-aux-decheteries/>



Faire le bon geste en téléchargeant les consignes de tri



BATIMENTS

Etat d'avancement des travaux et projets sur les bâtiments communaux :

Comme annoncé dans le dernier bulletin vous avez pu constater la réalisation de la nouvelle installation de chauffage de la cantine scolaire de la Florinière ainsi que la réfection de la couverture de la partie surbaissée du théâtre.

L'installation de la climatisation de la mairie va débuter la première quinzaine de mars

Les projets proches qui vont être soumis au vote du conseil municipal :

Le remplacement des menuiseries extérieures du foyer des jeunes par des menuiseries en aluminium au nombre de cinq.



La réfection du versant arrière de la toiture de la bibliothèque suite à de nombreuses fuites générant des infiltrations dans un local qui a été intérieurement refait à neuf il y a très peu de temps, devient urgente.

La remise en état du plancher de la salle des associations, y compris un ponçage et vitrification générale de la pièce suite à une détérioration des lattes du parquet.

Vous serez informés de l'évolution des projets dans les prochains bulletins.



VIE LOCALE

BIBLIOTHEQUE



Si vous ne pouvez rendre vos livres empruntés aux heures d'ouverture, n'hésitez pas à les retourner dans la boîte aux lettres de la Bibliothèque.

En ce moment, la bibliothèque met en vente à prix réduits des livres pour tout public (enfants, adultes), disponibles aux heures d'ouverture.



Du 1^{er} avril au 31 mai expo cuisine et gourmandise

SÉCURITÉ

Sécurité sur la route des Sables



Objectif : Renforcer la sécurité et le mieux vivre des riverains de la route des Sables (D32).
En concertation avec l'Agence Routière Départementale et le service ingénierie de la Communauté de Communes, le conseil municipal a décidé de mettre en place un aménagement d'écluses sur la route de Sables.



Elles sont matérialisées par des systèmes appelés « BALIROAD », plots plastiques rouge et blanc avec, en amont, une signalisation sur fond jaune.



La première écluse, simple, est implantée au niveau de l'EHPAD, La seconde, double, est installée au niveau du camping de la Grève.



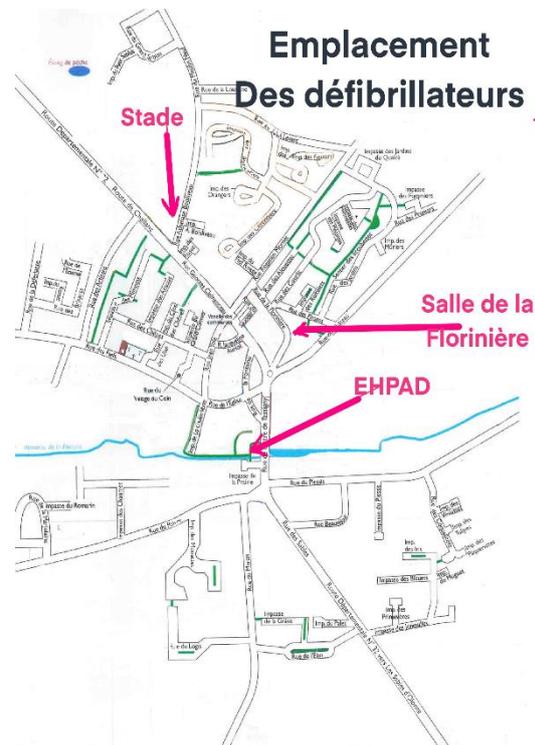
La vitesse est réduite à 30 km/h au niveau de chaque écluse.
Il faut tenir compte des flèches d'ordre de passage.



Cette solution provisoire permet de répondre rapidement et de façon efficace à l'attente des riverains, avec un impact financier très faible. Ce dispositif temporaire servira de test dans le cadre de l'étude d'un aménagement définitif.

Les défibrillateurs se trouvent :

- Au stade de foot (à l'intérieur des vestiaires)
- À l'intérieur de la salle la Grange de la Florinière
- À l'extérieur de l'EHPAD



CITOYENNETÉ

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a mis en place un accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique de leur logement. Selon les conditions de ressources du ménage, celui-ci pourra bénéficier des aides de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et/ou de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH).

L'OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

SERVICE HABITAT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ZAE Le Soleil Levant - CS63669 – Givrand 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

02 51 54 54 19 / habitat@payssaintgilles.fr www.payssaintgilles.fr

Depuis le début de notre mandat, le conseil municipal souhaite donner un élan à la participation de l'ensemble des habitants de L'Aiguillon, en créant des espaces de dialogue par le biais de réunions publiques (voir article dans le bulletin municipal de décembre 2020).

Mais depuis plusieurs mois, des mesures interdisant les regroupements s'imposent à nous.

Comment alors réaliser notre souhait de vous permettre de contribuer, d'échanger, de réfléchir collectivement ?

De notre côté la commission est prête pour vous réunir dès que nous aurons reçu le « feu vert » des autorités.

De votre côté vous pouvez, dès à présent, nous envoyer les sujets que vous aimeriez voir abordés. Par courrier, dans la boîte à idées, par mail à l'adresse de la mairie (accueil@laiguillonsurvie.fr) en précisant « commission citoyenneté ».

Cet espace est créé pour que chaque Aiguillonnaise, chaque Aiguillonnais puisse s'exprimer sur le « vivre ensemble dans notre commune ».

Conseil des sages

Dans ce même article vous étiez invités pour la mise en place d'un conseil des sages.

Aujourd'hui quelques personnes se sont proposées. C'est un début.

Peut-être n'en avez-vous pas encore pris connaissance ? Il vous suffit de relire le bulletin municipal.

Peut-être que vous n'en ressentez pas le besoin ? Ce conseil est important pour l'équipe municipale. C'est une instance que l'on retrouve dans d'autres communes.

Peut-être attendez-vous d'être sollicités personnellement ? Ce n'est pas notre choix car nous pensons que chacun d'entre vous à la capacité de s'engager.

Si vous désirez faire partie du conseil des sages, envoyez un courrier à la commission citoyenneté de la Mairie.

La commission citoyenneté.

COMMUNICATION

Si vous avez de vieilles cartes postales ou photos de l'Aiguillon sur Vie, n'hésitez pas à nous les apporter en mairie ou à nous les déposer dans la boîte aux lettres de la mairie (dans une enveloppe avec votre nom et numéro de téléphone pour retour) afin qu'on puisse les scanner.

Afin de recevoir les actualités de la commune, n'hésitez pas à vous inscrire à notre GAZETTE AIGUILLONNAISE en allant sur le site de la mairie :

www.laiguillonsurvie.fr



Retrouvez-nous sur notre site : www.laiguillonsurvie.fr

ERRATUM :



Merci à Monsieur PENAUD de nous avoir donné des informations sur l'emplacement actuel de la pierre de la Brelaudière. Ce qui nous permet de corriger notre article du mag de juillet 2020. En 1901, le Dr Baudouin découvrit au hameau de la Brelaudière un bloc de six tonnes identifié comme un **polissoir** qui fut déplacé et est actuellement conservé dans les collections du **Musée des Antiquités Nationales**. Des découvertes de haches à bouton, de haches polies et de silex ont été signalées dans plusieurs hameaux de la commune (*La Roche-Blanchet, la Charlière, la Boissonnière, la Louisière, les Moulères, la Brosse, la Siffloire*). N'hésitez pas à nous signaler les erreurs ou omissions que nous pouvons faire dans les recherches historiques par mail ou par courrier à la mairie service communication. Ceci nous permettra d'enrichir notre base de données sur notre commune.

ASSOCIATIONS

Cette année encore, la COVID-19 met à rude épreuve la vie des associations !
Et leurs manifestations !
En espérant les retrouver très vite dans l'année pour des moments de partages et de convivialités !!

Le 7 janvier 2021, Monsieur le Maire et la commission communication, vie associative et culturelle ont réuni les associations Aiguillonaises afin de signer la charte qui précise les liens entre les associations et la commune, et répondre aux diverses interrogations des participants. Malgré le couvre-feu et les modifications d'horaires, de nombreuses associations nous ont fait le plaisir de venir nous rencontrer.

Nous espérons que cette réunion constituera la première étape de rencontres permettant un renouveau dans la vie Associative à l'Aiguillon pour faire renaître des fêtes et des moments de convivialité.



YOGA VIA ZOOM AIGUILLON SUR VIE



Renseignements
auprès de Monica
Tèl : 06.11.48.23.85

CENTRE DE SANTE INFIRMIER ADMR DES ACHARDS COEX ET SAINT MATHURIN

L'association de CSI est gérée par un groupe d'administrateurs bénévoles qui encadre 10 infirmières diplômées d'état, 1 secrétaire et 1 agent d'entretien.

Présidente de l'association : Mme SYRAS Marie-Christine
Tous les jours, les infirmières réalisent des permanences, dans le respect des gestes barrières, aux horaires du centre, ou à domicile, les soins infirmiers prescrits par un médecin tels que les prises de sang, injections, vaccins, pansements, distribution des médicaments, tests PCR COVID et antigéniques...

Actions de prévention réalisées en 2020 : « Mars Bleu » dépistage du cancer colorectal et COVID 19

Accueil physique (à la Mothe-Achard) et téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

Les soins sont assurés sur prescription médicale et sur rendez-vous, à domicile et au centre. Les soins sans RDV sont assurés au centre à la Mothe Achard et à Coëx : du lundi au samedi de 12h à 12h30

Antenne de Coëx : place du Docteur Brechoteau 85220 Coëx
02.51.54.20.11 ou au 02.51.05.66.44

Permanence de St Mathurin : 2 rue des Mûriers 85150 Saint Mathurin 02.51.05.66.44

CSI des Achards, Coëx et St Mathurin 12 Place Michel Vrignon – Espace Michel Breton – La Mothe Achard 85150 Les Achard 02.51.05.66.44



Ami(e)s du théâtre.

Nous devons nous retrouver en ce mois d'avril 2021 pour vous présenter "Dépêche-toi bibiche, on va rater l'avion" de Jérôme Dubois, mais la Covid 19 a encore frappé ! Après l'annulation des séances d'automne 2020, nous avons de nouveau modifié notre planning et voici ce qu'il en est : "Le Gai Mariage" sera donc joué à l'automne 2021 les :

- samedi 25 septembre à 20h30
- dimanche 26 septembre à 15h00
- mardi 28 septembre à 20h30
- vendredi 01 octobre à 20h30
- samedi 02 octobre à 20h30
- dimanche 03 octobre à 15h00
- dimanche 09 octobre à 20h30

"Dépêche-toi bibiche" sera présentée en octobre 2022, mais avant cela et si c'est possible, une autre pièce sera jouée en avril 2022. Surprise !

Motivé(e)s comme toujours, et dans la hâte de vous revoir nous vous souhaitons une bonne continuation.

Théâtralement vôtre Clin d'Œil, 06-46-60-67-15



HISTOIRE DE L'AIGUILLON

L'Agence postale

Au cours des années 50, une pièce de la maison d'un particulier (située au 19 rue G. Clémenceau, là où s'est trouvé plus tard le garage de Charles Martineau, actuellement près de la pharmacie) était louée à destination de l'agence postale du village. Mme Marie Joly fut la première postière rémunérée par la commune et la poste, tandis que son père Henri assurait la fonction de facteur.



Voici la situation présente de l'agence postale située près de la mairie depuis 2014.

C'est toujours vers 1950, dans le bas du bourg, au n°2 rue G. Clémenceau, que l'agence postale s'est installée, tenue par Madeleine Barbeau (la maison existe toujours, près de la supérette actuelle.)

Elle fut ensuite à côté de la mairie, à l'emplacement actuel de la petite salle jouxtant la bibliothèque.



1786 pas de maire à l'époque mais un syndic ou syndic s'occupait de la commune. De 1806 à 1848 les maires furent nommés par le préfet, puis ensuite ils seront élus. La première mairie était implantée dans un bâtiment, placé en bord de route, en avant de la bibliothèque actuelle, elle était partagée avec la première école de garçons, ce qui obligeait à tenir les réunions de la mairie en dehors des heures de classe.



Vers 1850, elle s'installa en face, au 21ter de la rue G. Clémenceau, salle Boisiveau. Sur le trottoir, face à la mairie, une bascule était à disposition pour la pesée des animaux de ferme (bœufs, chevaux, etc..) avant leur vente. Le secrétariat, les réunions, la célébration des mariages s'organisaient dans la grande salle de réception, et un local d'archives, où les accessoires de pesée de la bascule étaient gérés mécaniquement. Une fois par mois, un médecin des environs assurait, gratuitement, dans les locaux le suivi médical des nourrissons, à la demande de l'état, pour éviter les nombreux décès. « Malheureusement, cela n'a pas duré longtemps », aux dires des jeunes mamans de l'époque..

1977, à l'emplacement de l'actuelle bibliothèque, au 34 de la rue G. Clémenceau, la mairie s'est installée jusqu'en 2013. Le bâtiment était, à l'origine, une école publique pour les garçons, avec deux classes.

Un agrandissement de la mairie a eu lieu en 1985 à l'arrière du bâtiment afin de créer une salle de réunion inexistante jusqu'alors.



La Mairie

C'est en 2014 que la mairie a pris place près de l'église, dans de nouveaux locaux plus contemporains